

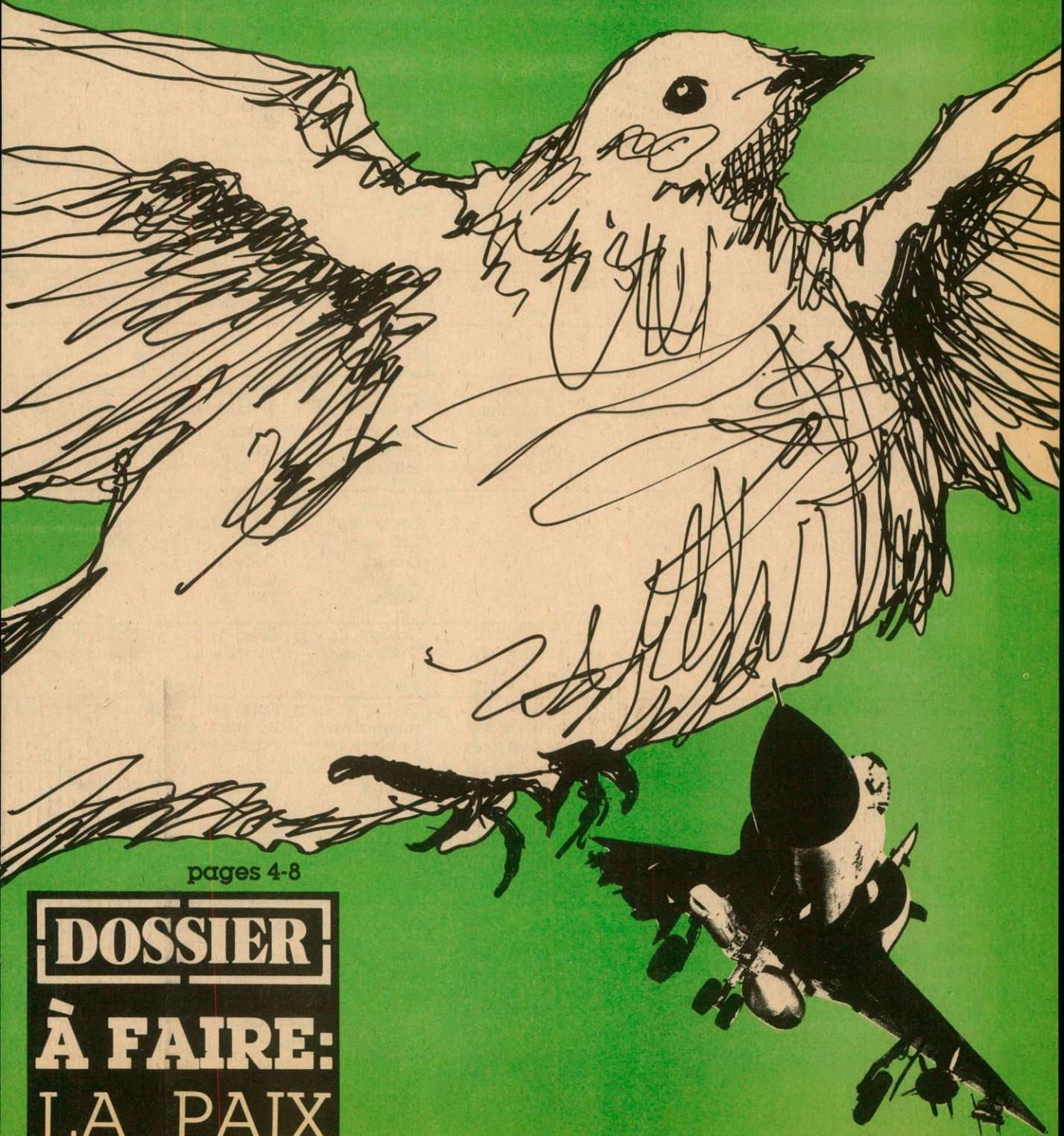
# nouvelles CSN

Service de l'information  
1601, de Lorimier  
Montréal H2K 4M5

Numéro

212

26 septembre 1984



pages 4-8

**DOSSIER**  
**À FAIRE:**  
**LA PAIX**

# agenda



1984

OCTOBRE

| DIMANCHE  | LUNDI                      | MARDI                      | MERCREDI  | JEUDI  | VENREDI   | SAMEDI  |
|---|----------------------------|----------------------------|---|--|---|---|
|   | Congrès FAS 1              | Congrès FAS 2              | Congrès FAS 3<br>Assemblée générale<br>CC Montréal<br>Conseil fédéral<br>Commerce | Congrès FAS 4<br>Bureau fédéral<br>Métallurgie   | Congrès FAS 5<br>Bureau fédéral<br>Métallurgie  | Bureau fédéral<br>Métallurgie 6                                 |
| 7   | 8                          | 9                          | Congrès CC 10<br>Thetford Mines   | Congrès CC 11<br>Bas Saint-Laurent<br>Congrès CC<br>Thetford<br>Mines<br>Bureau fédéral<br>FNEEQ | Congrès CC 12<br>Bas Saint-Laurent<br>Congrès CC<br>Laurentides<br>Congrès CC<br>Thetford<br>Mines<br>Bureau fédéral<br>FNEEQ | Congrès CC 13<br>Bas Saint-Laurent<br>Congrès CC<br>Laurentides |
| Congrès CC 14<br>Bas Saint-Laurent<br>Congrès CC<br>Laurentides | Congrès CC 15<br>Sept-Iles | Congrès CC 16<br>Sept-Iles | 17  | 18   | 19  | 20  |
| 21  | 22                         | 23                         | 24  | 25   | Congrès CC 26<br>Côte-Nord  | Congrès CC 27<br>Côte-Nord                                      |

NOVEMBRE

|                                |                            |                             |   |   |   |                                 |
|--------------------------------|----------------------------|-----------------------------|---|---|---|---------------------------------|
| Congrès CC 28<br>Côte-Nord     | 29                         | 30                          | 31  | 1   | 2   | 3                               |
| Congrès CC 4<br>Lanaudière     | Congrès CC 5<br>Lanaudière | Congrès CC 6<br>Lanaudière  | Congrès CC 7<br>Lanaudière<br>Assemblée générale<br>CC Montréal | Congrès CC 8<br>Trois-Rivières<br>Bureau<br>Fédéral<br>FNEEQ  | Congrès CC 9<br>Trois-Rivières<br>Bureau<br>Fédéral<br>FNEEQ  | Congrès CC 10<br>Trois-Rivières |
| 11                             | 12                         | 13                          | 14  | Bureau 15<br>confédéral<br>CSN<br>Conseil<br>fédéral<br>FNEEQ | Bureau 16<br>confédéral<br>CSN<br>Conseil<br>fédéral<br>FNEEQ | Conseil 17<br>fédéral<br>FNEEQ  |
| Conseil 18<br>fédéral<br>FNEEQ | 19                         | Congrès CC 20<br>Sherbrooke | Congrès CC 21<br>Sherbrooke                                     | Congrès CC 22<br>Sherbrooke                                   | Congrès CC 23<br>Sherbrooke                                   | Congrès CC 24<br>Sherbrooke     |

DÉCEMBRE

|  |  |  |   |  |  |                  |
|--|--|--|---|--|--|------------------|
| Colloque 25<br>international<br>papier forêt | Colloque 26<br>international<br>papier forêt | Colloque 27<br>international<br>papier forêt | Colloque 28<br>international<br>papier forêt                            | Colloque 29<br>international<br>papier forêt         | Colloque 30<br>international<br>papier forêt         | 1                |
| Congrès CCQ 2                                | Congrès CCQ 3                                | Congrès CCQ 4                                | Congrès CCQ 5<br>Assemblée<br>générale<br>CC Montréal<br>Congrès<br>FNC | Congrès 6<br>FNC<br>Congrès CC<br>Drummond-<br>ville | Congrès 7<br>FNC<br>Congrès CC<br>Drummond-<br>ville | Congrès 8<br>FNC |

*Nouvelles CSN revient après trois mois d'absence. Nous espérons que vous avez pu prendre des vacances au cours de l'été. Si oui, souhaitons qu'elles furent reposantes. Si non, un jour, ce sera votre tour!*

## NOUVELLES CSN n° 212

Ont collaboré à ce numéro: Peter Bakvis, Jean-Noël Bilodeau, Robert Cadotte, Michel Crête, Guy Ferland, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux, Marie Stuart.

NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.

**conception graphique**  
Jean Gladu/Tricycle

**composition**  
Tricycle Compo

**impression**  
Interlitho

**distribution**  
l'équipe de distribution  
de la CSN (514) 598-2233

«Les travailleurs chez nous, sont sensibilisés au partage et à l'équité. N'allez pas penser qu'ils font la grève de gaieté de cœur, mais ils ont pris conscience que la forme la plus vile d'individualisme doit être combattue.»

C'est en ces termes que le président du Syndicat des travailleurs de l'usine de papier de Consol à ville de La Baie, au Saguenay, en grève depuis la mi-juillet, s'est adressé aux membres du Conseil confédéral de la CSN.

«Dans la conception du travail que nous avons, la figure dominante est la sécurité d'emploi, et il va falloir que tous les syndicats soient sensibilisés et embarquent dans cette bataille pour la sécurité d'emploi.» Parmi les revendications des travailleurs de Consol à Port-Alfred, on retrouve particulièrement la question d'un plancher d'emplois pour 960 travailleurs; une clause de changements technologiques permettant des solutions aux problèmes des mises à pied dues à ces changements, dont la réduction du temps de travail; l'arrêt du temps supplémentaire, etc.

Claude Gagné,  
président du  
Syndicat  
de Consol

## Le chômage... comme héritage?



En 1983, chez Consol, 58,000 heures de temps supplémentaire ont été effectuées, ce qui est l'équivalent de 40 emplois pour des sans emplois.

«Il est injuste socialement, de dire Claude Gagné, que les compagnies continuent d'utiliser le temps supplémentaire pour compléter le temps de travail disponible, alors que tant de sans-emplois attendent pour travailler. On doit sauver les emplois, pour ne pas laisser à nos enfants le chômage...comme héritage.»

Consol et Marine, ce sont deux cas où les travailleurs ont entrepris une bataille pour l'emploi. Et il y en a d'autres, un peu partout au Québec, parce que c'est la priorité partout: protéger les emplois existants et, collectivement, s'unir pour que les jeunes puissent à leur tour entrer sur le marché du travail.

### Une même bataille

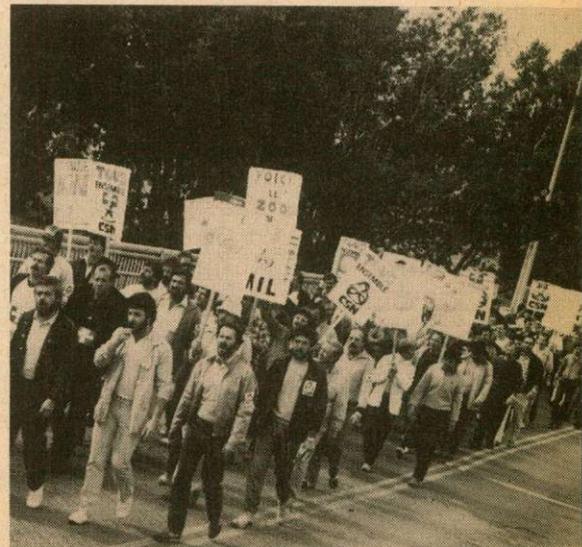
Ce même message en faveur de la protection des emplois et de la création de nouveaux, on le retrouve dans des extraits d'une lettre qu'Alain Charron, un jeune machiniste de Marine, où les employés de ce chantier maritime sont en grève depuis neuf semaines, nous a fait parvenir.

«En ce qui concerne le rapport de force, il n'a jamais été aussi fort et aussi bien préparé. Les gars sont prêts à se battre jusqu'au bout parce qu'ils sont bien informés et que le comité de négociations n'a jamais rien à cacher aux travailleurs.»

«Et je suis persuadé sur ce point que le rapport de force est de plus en plus conscientisé par la confiance qui s'établit entre les membres et l'exécutif.»

«Nous autres, on veut créer de l'emploi. On a des solutions très importantes telles la réduction des heures de travail, la semaine de vacances supplémentaire, le temps supplémentaire repris en congé, la pré-retraite à 50 ans, la retraite à 62 ans avec compensation, et la protection des changements technologiques.»

«Avec ces points, on va pouvoir créer au moins 240 emplois sur une base de 1,000 travailleurs, tandis que le projet de Marine, il coûterait 210 mises à pied sur une base de 1,000 employés.»

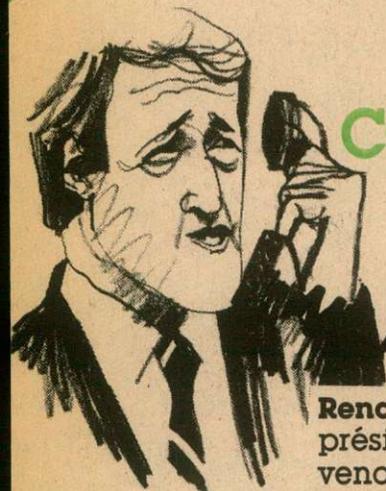


Manifestation des  
travailleurs de Marine

FICTIF

# DOSSIER À FAIRE: LA PAIX

OCTOBRE 1984  
CONTRE-MANIFESTATION  
POUR  
LA GUERRE!



**Rencontre étrange.** Branle bas de combat au bureau du président de la CSN, la semaine dernière. Une employée venait d'apporter une bande magnétique qu'elle s'était fait remettre par une individuée se prétendant agente du KGB (soviétique). L'agente était déguisée en sœur du St-Sacrement en voyage au Québec à l'occasion de la visite du pape. Sur cette bande, l'enregistrement d'une conversation téléphonique entre Brian Mulroney et René Lévesque. C'était un enregistrement nettement destiné à semer la zizanie entre la population québécoise et leurs gouvernements.

**Mulroney:** Salut René! J'ai parlé à Ronald hier au téléphone. Il commence à s'énerver à propos des F-18 et de nos pacifistes. Il paraît qu'il y a une gang au Saguenay qui veut pas d'un champ de tir pour les F-18.

**René:** Écoute Brian, c'est pas simple cette affaire-là. Tu sais bien qu'au Saguenay, ils ont des têtes de co... Ils sont toujours à part. Et ça s'étend: L'Ascension, Notre-Dame-du-Rosaire<sup>1</sup>... ils ont commencé à signer des pétitions pour dire qu'ils voulaient pas de champ de tir chez eux.

**Mulroney:** Qu'est-ce qui leur prend? Ca va créer au moins 3 emplois<sup>2</sup> pour ramasser les ori-

gnaux tués. Avec le chômage qu'il y a là... As-tu pensé à mettre le champ de tir ailleurs, en Mauricie ou en Abitibi. Creux comme ça, ils ont sûrement jamais entendu parler du désarmement. On est sûr de ne pas avoir de trouble là-bas.

**René:** Ouais! Je fais mon possible mais la cr... de CSN a commencé à répandre l'idée que ça commence à coûter cher pour créer seulement trois emplois. Ils sont partis dans le style écolo. Ils disent qu'au lieu d'envoyer des bombes de pratique coûtant des milliers de dollars<sup>3</sup> chacune et de massacrer inutilement nos forêts, nos animaux et nos lacs, on ferait mieux de créer des em-

ploi pour régénérer nos forêts.

**Mulroney:** De quoi y se mêlent ceux-là. Y vont-tu se mettre à appuyer toutes les bourgades qui signent des pétitions. Lance une campagne publicitaire pour dire que c'est une gang de communistes. Je te gage qu'ils ont tous voté NPD ou Rhinocéros d'ailleurs. Et puis organise un boycottage de leur manifestation en faveur du désarmement.

**René:** C'est bien beau ton affaire mais c'est vous autres qui avez le tiroir-caisse. Avec un budget de la défense de 10,3 milliards<sup>4</sup> tu devrais pouvoir organiser ça facilement...

1: Ces deux villages du Saguenay-Lac-St-Jean s'opposent en effet à l'installation d'un champ de tir dans leur voisinage.

2: Le champ de tir doit effectivement créer, 5 emplois temporaires (20 semaines) et 3 emplois permanents. Il détruira d'autre part 100 km<sup>2</sup> de forêts et lacs.

3: En 1983, pour permettre à nos pilotes de se pratiquer et de polluer notre environnement, la base de Bagotville a dépensé 11 millions de dollars en essence seulement.

4: Source: Conseil du Trésor, 17 sept 84.

Quelques jours plus tard on trouvait une série d'annonces publicitaires dans les médias importants canadiens (La Presse, le Toronto Star, etc.)

**FICTIF**

## À BAS LES AFFREUX

Méfiez-vous de tous les anarchistes, communistes, syndicalistes, femmes, délinquants (jeunes), noirs et jaunes, homosexuels, amateurs de Coluche, etc. qui veulent vous faire croire que 30 000 bombes atomiques américaines et 22 000 bombes russes c'est trop alors que 500 000 000 de personnes<sup>5</sup> crèvent de faim dans le monde. L'industrie militaire crée peu d'emplois par dollar investi mais ça permet de régulariser la surpopulation.

**Avec Brian Mulroney, notre planète va changer. Vous avez bien fait de voter progressiste-conservateur. Les survivants auront une semaine de congé payé pour s'en réjouir.**

**N'allez pas à la manifestation sur le désarmement qui se tiendra à Montréal, le samedi 20 octobre à 13 heures devant la Place Guy Favreau.**

*Ceci est une publicité payée par McDonnelle Douglass et par ceux que «la vie intéresse».*

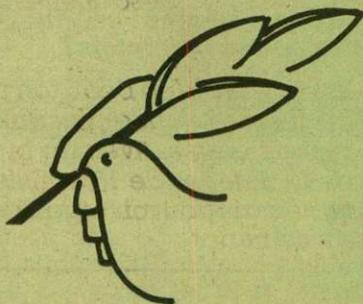
5: Ces chiffres sont authentiques.

Mais aussi... heureusement une vraie annonce

## DÉSARMEMENT 1984

**Manifestation  
en faveur du désarmement  
samedi 20 octobre  
à Montréal.**

**Départ: 13 heures  
Devant la Place Guy Favreau  
(Boul. Dorchester, Mtl)**



### Pétition

La manifestation est l'aboutissement de la pétition de la Caravane. Faites-en signer une feuille et retournez-là à votre conseil central avant le 10 octobre. (au plus tard le 17, à la CSN-Montréal). (Copies de la pétition disponibles dans tous les bons conseils centraux de votre région!)

Nous demandons au Parlement du Canada de ne pas autoriser les essais des missiles de croisière au Canada; de renoncer à la recherche, à la fabrication, aux essais et au transport de toute arme nucléaire, de ses composantes ou système de lancement.

Nous demandons qu'à l'instar des autres pays où il en a été ainsi décidé, le Canada soit déclaré Zone libre d'armes nucléaires et qu'il participe activement à la désescalade multi-latérale de la course aux armements.

Nous demandons en outre que les sommes gaspillées dans la course aux armements soient plutôt consacrées aux besoins de l'humanité afin d'assurer le bien-être collectif au moyen de la Paix.

Enfin, nous demandons que les trois points ci-haut décrits soient sanctionnés par un vote libre des députés du parlement.

# DOSSIER À FAIRE: LA PAIX

## LE DÉSARMEMENT:

De plus en plus au Québec, il est question de désarmement. L'an dernier, à l'occasion de la journée de l'ONU en faveur du désarmement, nous avons eu droit à une manifestation importante de plus de 20,000 personnes. Plusieurs ont été surpris. La CSN était peu présente à cette occasion. La rue était plutôt aux femmes, aux jeunes et aux minorités ethniques sensibles à la répression qui s'exerce dans leur pays d'origine grâce souvent à des armes produites au Québec.

Est-ce une simple mode comme tant d'autres? Si tel est le cas, inutile de perdre ses énergies pour un mouvement passager. En fait, ce n'est pas une simple mode. C'est plutôt par ignorance que le Québec a tant tardé à joindre le concert des millions (1) de manifestantes et de manifestants qui s'opposent à la militarisation tant en Europe qu'aux USA.

Et, il y a de quoi s'inquiéter. Les innovations technologiques mises au point ces dernières années, par les USA principalement, (2) ont augmenté de façon dramatique les risques de guerre nucléaire accidentelle. Quelques faits pour situer les conséquences de la course aux armements de ces dernières années:

- le budget américain de la défense a augmenté, sous le règne de Reagan, à une vitesse vertigineuse, alors que les budgets sociaux ont baissé de façon tout aussi dramatique. En 1984, le gouvernement fédéral américain consacre 53% de son budget à des programmes reliés au militaire et moins de 3% à l'éducation (source:

The National Education Association, qui regroupe 1.8 millions d'enseignantes et d'enseignants américains).

- Au Canada, le budget de la défense pour 1984 (chiffres du 17 septembre du Conseil du Trésor) est de 10,3 milliards. Si ce budget était investi dans la construction de tracteurs pour le tiers-monde, cela permettrait de construire plus de 800 000 tracteurs sans compter les dizaines de milliers d'emplois pour la paix qui seraient créés en plus de ceux actuellement créés par le Ministère de la défense. Cette somme permettrait, en fait, de donner un salaire de \$20 000. à 514 550 personnes.

- La précision et la rapidité des nouveaux missiles américains tels les Pershing II ont permis à l'État major américain d'envisager dans sa nouvelle stratégie de guerre («Airland battle») de pouvoir gagner une guerre nucléaire contre l'URSS. La façon d'y parvenir: déclencher la guerre les premiers de manière à détruire l'armement soviétique avant qu'il ne quitte le sol. C'est ce que permet le Pershing II, qui peut atteindre une cible à 3 ou 4,000 kilomètres en moins de 7 minutes, avec une précision de 40 mètres!

- Les travaux de scientifiques très connus, tant soviétiques qu'américains ou autres (Carl Sagan, Helen Caldicott, etc.) démontrent qu'une guerre nucléaire, même partielle, aurait pour effet de détruire toute vie humaine en quelques semaines ou quelques mois; même les abris anti-

nucléaires ne pourraient permettre d'éviter les effets d'une telle guerre.

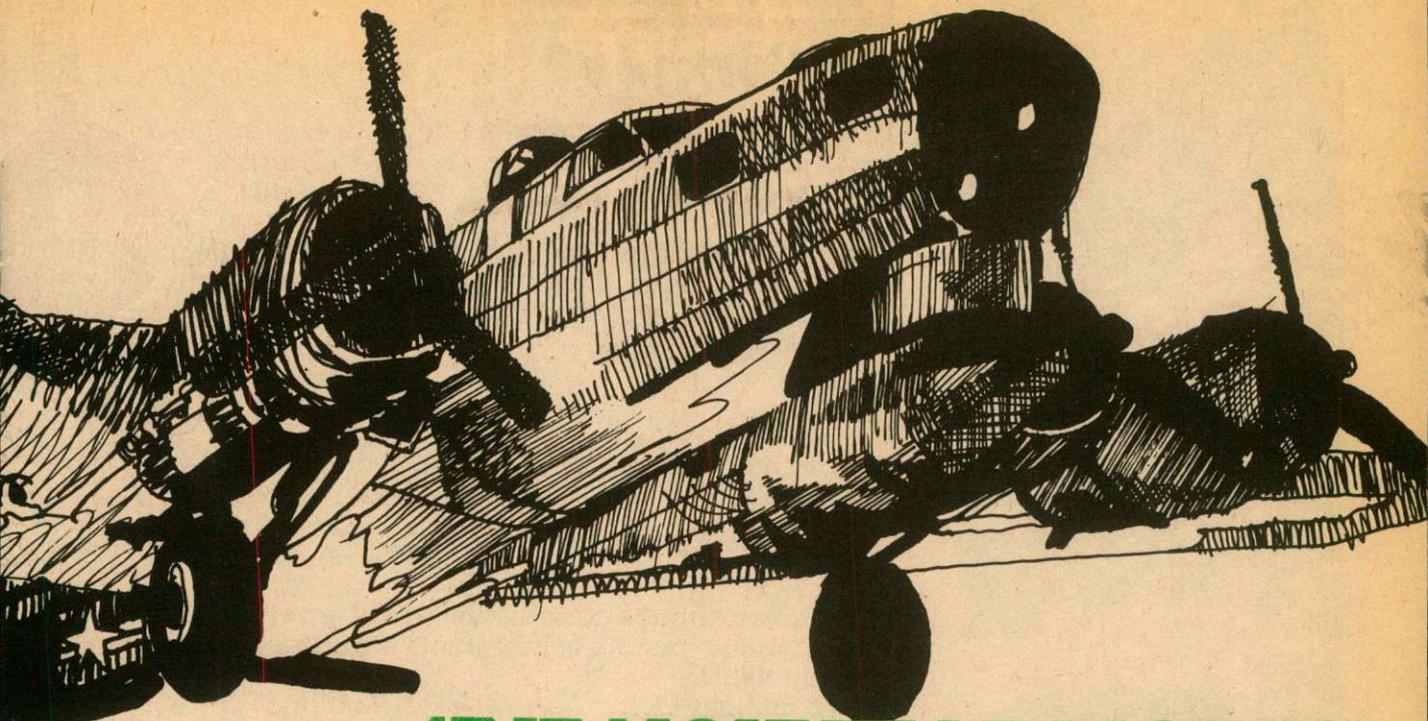
Mieux vaut ne pas y penser diront certains. Mais pour Helen Caldicott, il ne sert à rien de faire l'autruche. Au contraire, il faut tout organiser pour faire pression pour que nos gouvernements s'engagent dans la désescalade afin de diminuer les risques d'une telle guerre, qui a de plus en plus de chance d'être accidentelle plutôt que délibérée. Le gel à leurs niveaux actuels des armes soviétiques et américaines (solution proposée par Mondale, candidat démocrate à la présidence des États-Unis) constitue un pas dans cette direction.

Dans ce sens, la pétition de la Caravane pour la paix est un geste concret qui peut permettre de faire sentir au gouvernement les opinions de la population à ce sujet.

### **Le désarmement implique-t-il des pertes d'emplois?**

50% de la production d'armement au Canada est concentrée au Québec. Un grand nombre de travailleuses et travailleurs gagnant leur vie dans ces usines d'armements sont inquiets devant l'ampleur du mouvement en faveur du désarmement: «Mais si on refuse les contrats du Ministère de la défense, je vais perdre mon emploi.»

Rien de plus faux. Il est cependant très facile de comprendre pourquoi beaucoup de gens pensent ainsi quand on écoute la publicité qui accompagne les subventions



## UNE NOUVELLE MODE?

gouvernementales aux usines d'armements. En fait, il est vrai que l'industrie militaire crée des emplois; mais c'est dans ce secteur que chaque dollar investi crée le moins d'emplois.

Ainsi, selon le US Bureau of Labour Statistics, en 1984, un milliard de dollars pourrait créer:

- de 11 à 16,000 emplois s'il était investi dans la fabrication de missiles;
- de 24 à 28,000 emplois s'il était investi dans des contrats militaires;
- de 28 à 30,000 emplois s'il était investi dans les travaux publics (incluant les transports en commun);
- de 46 à 50,000 emplois s'il était investi dans la santé;
- de 50 à 60,000 emplois s'il était investi dans l'éducation.

Si l'on tient compte que les ouvriers des chantiers maritimes (par exemple) sont des travailleurs polyvalents capables de fabriquer non seulement des frégates mais des bateaux pour une marine marchande et (avec un léger recyclage) des trains, des autobus, etc., le gouvernement créerait plus d'emplois en investissant dans n'importe quel autre secteur que la production d'armements.

De plus, les produits fabriqués dans des usines d'armements reconverties en usines civiles, serviraient à répondre à des besoins de la population plutôt qu'à détruire la planète et à gaspiller nos ressources.

En fait, le désarmement de-

vient de plus en plus une question centrale pour les syndicats:

• **parce que** chaque dollar investi dans l'armement plutôt que dans l'industrie civile c'est moins d'emplois pour le monde;

• **parce que** personne n'aime produire des engins de mort et tout le monde préfère produire des objets utiles pour répondre à des besoins de la population;

• **parce que**, en résumé, la diminution graduelle des dépenses militaires ça peut vouloir dire plus d'emplois à notre goût dans une société plus à notre goût.

### **La réflexion syndicale sur la reconversion.**

La réflexion est commencée depuis plusieurs années déjà sur la question de la reconversion des usines d'armements en usines civiles.

Plusieurs syndicats européens et américains ont déjà tenté des expériences qui ont fonctionné. Le mouvement prend de l'ampleur.

Au Québec, nous en sommes cependant à nos premiers pas dans cette direction. Le mot «reconversion» ne signifie rien pour la plupart des gens. Nous avons peu de recherches sur ces questions et sur l'état de l'industrie de l'armement au Québec. C'est cette réflexion que nous proposons d'amorcer dans les divers syndicats et conseils centraux. Quelle est la relation entre le désarmement et la création d'emplois? Quelles sortes de produits pourraient-on produire dans les usines québécoises si le gouvernement appuyait la reconversion?

Les questions sont nombreuses et elles touchent toutes les syndiquées et tous les syndiqués. D'abord parce que nous sommes tous et toutes compromises dans la production de ces armes, soit parce qu'on laisse faire soit parce que nos emplois sont liés plus ou moins directement à cette production (qu'on pense aux usines de production d'acier, d'aluminium, etc.) Ensuite, et surtout, parce que le problème du chômage au Québec ne peut se régler sans s'attaquer à ces budgets de la défense, sans réorienter ces budgets vers des secteurs plus créateurs d'emplois. C'est là à la fois une façon de protéger nos emplois et une façon de créer des emplois pour nos jeunes qui sortent de l'école sans aucune perspective d'avenir, que celle d'une bonne guerre pour remettre l'économie en marche.

**C'est aussi dans ce sens que tous les membres de la CSN devraient s'impliquer sérieusement pour faire de la manifestation du 20 octobre, un événement qui puisse faire sentir au gouvernement canadien que nous voulons des emplois, pas des bombes.**

(1) Un million de manifestantes et manifestants à New York, 500 000 à Rome, etc.

(2) En fait, la quasi-totalité des innovations technologiques au plan de l'armement nucléaire (missiles anti-missiles et anti-satellite, bombe à neutron, etc.), sont initiées par les USA. Les Soviétiques suivent le rythme de la course, mais généralement avec quelques années de retard.

# ENQUÊTE

## Que savez-vous de l'armée?

- Quel est le budget canadien de la défense en 1984?  
3.7 milliards  8.7 milliards   
5.2 milliards  10.3 milliards
- Combien chaque Canadien ou Canadienne (femmes, hommes, enfants, bébés) donne-t-il ou donne-t-elle au ministère de la guerre (aussi nommé «ministère de la Défense») en 1984?  
25\$  174\$   
72\$  410\$
- Combien chaque Canadien et Canadienne donne-t-il ou donne-t-elle à l'ACDI (aide extérieure) en 1984?  
25\$  178\$   
64\$  406\$
- Combien l'armée canadienne (air et terre) a-t-elle dépensé d'argent en pétrole et lubrifiants, en 1984, en Europe seulement?  
2,5 millions  21,7 millions   
12,4 millions  38,7 millions
- Combien de personnes (militaires et employé-e-s civils), le ministère de la défense emploie-t-il en 1984?  
12 012?  120 000   
60 000  260 000
- Quelle est la proportion du budget du ministère de la défense qui va à payer son personnel?  
14%  38%   
29%  51%
- Quel est le prix d'un F-18, le nouvel avion de chasse que vient d'acquérir le gouvernement canadien?  
3.2 millions  10.9 millions   
7.4 millions  37.6 millions
- Combien l'armée canadienne doit-elle acheter de F-18?  
55  214   
138  515
- Le gouvernement canadien a décidé de s'équiper de 6 frégates (bateaux de guerres modernes). Combien coûteront ces 6 frégates?  
1.2 milliards  2.1 milliards   
1.8 milliards  3.4 milliards
- Avez-vous fait signer une copie de la pétition de la Caravane pour la paix? oui   
non

### RÉPONSES

10. Si vous avez répondu oui, n'oubliez pas de la remettre à votre Conseil central le plus tôt possible. Les pétitions seront remises à la Caravane du 10 au 17 octobre. Elles seront déposées à Ottawa le 20 octobre. Si vous avez répondu non, des copies de la pétition sont disponibles dans votre conseil central... «si cette planète vous tient à cœur».

1. Selon le Conseil du trésor (17 octobre), le budget de la défense en 1984 est de 10,27 milliards. La population canadienne étant de 25 000 000 en 1984, chaque personne (incluant les bébés) donne donc 410\$ à ce ministère (ACDI) est de 1,6 milliards (64\$ par personne) 38,7 millions (source: Ministère de la défense)

2. Le budget de l'aide extérieure (ACDI) est de 1,6 milliards (64\$ par personne) 38,7 millions (source: Ministère de la défense)

3. Le budget de l'aide extérieure (ACDI) est de 1,6 milliards (64\$ par personne) 38,7 millions (source: Ministère de la défense)

4. 38,7 millions (source: Ministère de la défense)

5. 120 000 personnes dont 37 000 employé-e-s civils et 83 000 militaires.

6. 37,6%.

7. En 1983-84, le plafond fixé par le gouvernement pour l'achat des F-18 a été fixé à 5,194 milliards soit 37,6 millions par appareil.

8. 138.

9. Au 17 octobre, l'évaluation du coût des 6 frégates était de 3,4 milliards soit 570 millions chacune.

# nouvelles

## Début des audiences de la Commission Beaudry

Deux événements majeurs ont marqué la vie de la Commission consultative sur le travail durant l'été: elle a pris une décision concernant la portée de son mandat et elle a perdu son président.

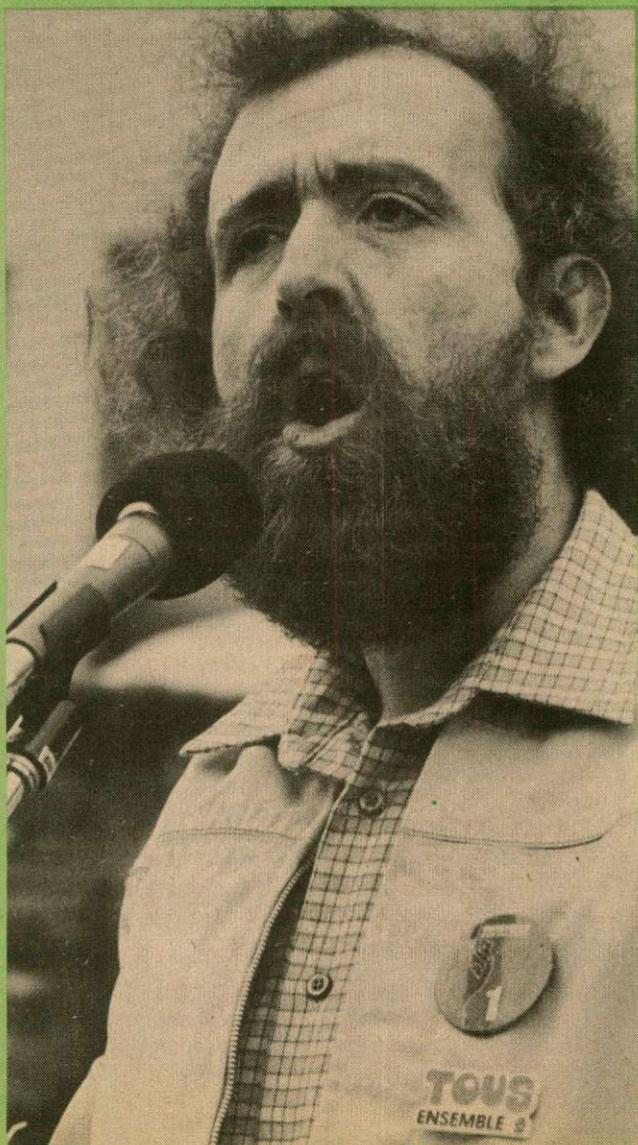
Ce dernier, Gilles Châtillon, spécialiste de la «concertation» et responsable des conférences socio-économiques au gouvernement, a démissionné il y a trois semaines. Il sera remplacé par le juge René Beaudry, du Tribunal du travail, celui-là même qui a dirigé les enquêtes sur les mines d'amiante, la mine Belmoral et Expro.

Les autres commissaires, rappelons-le, sont: Jean-Jacques Gagnon, responsable des «ressources humaines» à l'Alcan pendant 20 ans; Jean Gérin-Lajoie; ex-directeur québécois des United Steelworkers of America; Viateur Larouche, arbitre et professeur de relations industrielles à l'Université de Montréal; et Jeannine McNeil, professeur en économie du travail aux HEC.

Le mandat même de la Commission a notamment fait l'objet des premières audiences publiques lors d'une «Conférence au sommet sur le travail», à Montréal en juin dernier. Certains groupes, tant syndicaux que patronaux, s'opposaient à ce que la Commission se donne un champ d'investigation si large. Les patrons, par exemple, frémissent à l'idée de voir les commissaires se pencher sur toutes les dimensions de «l'entreprise et la gestion». Une grosse centrale syndicale, par ailleurs, aurait préféré que la Commission se consacre en particulier aux thèmes «le droit d'association et les relations de travail» et «les institutions, les mécanismes et les recours», écartant ainsi le premier sujet sur «le travail et les conditions de travail» qui touche plus particulièrement les non syndiqué-e-s.

Après avoir réfléchi tout l'été, la Commission a donc annoncé qu'elle ne rétrécirait pas d'elle-même son mandat original, ce qui était la position défendue par la CSN et les nombreux «groupes sociaux» qui désirent se faire entendre et écouter au cours de ce processus: les femmes, les jeunes, les non syndiqué-e-s, les handicapé-e-s, les communautés culturelles, etc.

L'objectif de la Commission demeure également toujours le même: «élaborer, de concert avec les principaux partenaires socio-économiques, des mesures propres à favoriser des **relations du travail harmonieuses**, une organisation du travail **productive** et une implication valorisante des travailleurs et des travailleuses dans l'entreprise, particulièrement dans le secteur privé».



Gérald Larose

## AUDIENCES RÉGIONALES

La prochaine étape des travaux de la Commission: neuf audiences régionales, d'une durée de un à trois jours, sauf pour Québec et Montréal où elles risquent de s'étendre sur plusieurs semaines. Premières audiences le 2 octobre à Jonquière, puis, à raison de une région par semaine, ce sera Baie-Comeau, Rouyn, Rimouski, Hull, Trois-Rivières et Sherbrooke, pour terminer avec Québec et Montréal.

Le Bureau confédéral de la CSN a décidé le 17 septembre que notre centrale participera pleinement à cette étape des travaux de la Commission. «Au Québec, a déclaré le président Gérald Larose, ce n'est qu'à tous les 25 ans environ que nos gouvernements se donnent la peine d'examiner en profondeur les lois du travail qui conditionnent la vie quotidienne de millions de personnes pendant 35 ou 40 heures par semaine. Nous avons l'intention de leur faire la démonstration, aux commissaires, que ces lois sont aujourd'hui inadéquates et dépassées par rapport aux aspirations de la majorité des travailleurs et travailleuses, qu'ils soient syndiqué-e-s ou non syndiqué-e-s».

«La nomination récente du juge René Beaudry à la présidence de cette commission, a-t-il conclu, nous donne l'espoir qu'elle accouchera d'un rapport qui fera sa marque dans l'histoire des relations de travail au Québec. Nous entendons, comme lorsque l'État a institué la gratuité des services de santé et d'éducation, y jouer pleinement notre rôle de moteur social dans le sens des intérêts de la majorité de la population».



## Entente pour la réouverture à Mont-Tremblant

Les membres du syndicat CSN des travailleurs et travailleuses de la station touristique du Mont-Tremblant ont ratifié l'entente qui permettra à cette station d'opérer normalement durant les prochains mois d'hiver.



Ce protocole d'entente est intervenu à la mi-septembre entre les représentants syndicaux et ceux de la Banque commerciale, et ceux du Trust Royal, qui géreront cette station touristique du nord de Montréal.

Pour le syndicat, cette entente qui reconduit la convention collective liant l'ancien propriétaire, la compagnie Promodev, aux 550 employé-e-s de la station, vient mettre un terme au climat d'incertitude qui régnait dans la région du Mont-Tremblant depuis quelques mois.

Pour les travailleurs, l'entente signifie la réouverture de l'ensemble des installations hôtelières de la montagne, et pas seulement l'accès aux pentes.

10 Nouvelles CSN

## ST-HYACINTHE Nouvelle convention chez Omega

Lors d'une assemblée générale tenue à la fin d'août, les membres du Syndicat des employés de Omega Machinerie de St-Hyacinthe ont accepté dans une proportion de 74% une nouvelle convention collective de travail d'une durée de trois ans.

La nouvelle convention comporte de légers gains au chapitre des vêtements de travail et des gains importants concernant les congés annuels. La convention est de trois ans et les augmentations suivantes ont été obtenues: soit \$0.60, \$0.65 et \$0.70 l'heure aux premiers jours de septembre de 1984, 1985 et 1986.

De plus, cette convention prévoit que dès que l'IPC excède 5% à compter du premier septembre 1986, il y aura réouverture des négociations sur les salaires.

## Négociations en vue chez Expro et Acier Atlas

Les porte-parole des syndiqué-e-s de l'usine **Aciers Atlas de Tracy** (CSN) ont déposé leur projet de convention collective à la mi-septembre et les enjeux importants de la prochaine ronde de négociations portant sur la santé-sécurité au travail et l'introduction des changements technologiques. Grâce à la découverte d'un nouvel alliage d'acier, c'est actuellement le plein emploi à cette usine où 400 ouvriers sont à l'ouvrage.

En décembre 1984, les négociations devaient aussi débiter à l'usine de produits chimiques et d'explosifs **Expro de Valleyfield**. Le syndicat CSN de cette usine compte bien enregistrer des gains aux chapitres des salaires, de l'introduction des changements technologiques et de la santé-sécurité au travail.

## GREENFIELD PARK Le syndicat a gagné du terrain

Les effets des derniers décrets gouvernementaux sur les employé-e-s du réseau des affaires sociales et sur la population se font sentir partout au Québec. Après les employé-e-s du centre d'accueil Henri Durrant de Verdun et du Foyer de Rimouski, c'est au tour de ceux et celles de l'Hôpital Charles Lemoyne de Greenfield Park de faire face aux coupures. En effet, leur employeur a annoncé une restructuration des services «non négociable» et que, dans un premier temps, il éliminait 33 postes de puéricultrices et de préposé-e-s aux bénéficiaires à la pédiatrie et à la pouponnière. Durant tout l'été, le syndicat CSN de cet établissement a tenté de rencontrer l'employeur pour négocier sa nouvelle structure de service et cette coupure de personnel. Le syndicat admettait un certain réaménagement dans ces deux départements, par suite de la baisse de la natalité au Québec et à la construction d'un nouvel hôpital dans cette région, l'hôpital Pierre Boucher, aussi doté d'une pouponnière. En dépit de cette attitude ouverte, l'employeur a refusé toute rencontre. Si bien que le syndicat a dû recourir lui aussi à une menace de grève générale illimitée pour tenter de parlementer avec l'employeur.

Finalement, celui-ci, devant l'éventualité d'un débrayage, a décidé de s'asseoir et de négocier sa fameuse structure. Au moment de mettre sous presse, il n'y avait pas d'entente de ratifiée mais on peut dire que le syndicat gagnait du terrain quant aux coupures annoncées.

## CONSTRUCTION Fréchette a décrété

Le 31 août dernier, le ministre du Travail du Québec, Reynald Fréchette, a imposé un nouveau décret qui régit les relations de travail dans l'industrie de la construction.

Ce décret a une durée de 2 ans. Il se termine en avril 1986. Il maintient l'ensemble des

conditions de travail prévues lors du dernier décret.

Au chapitre des salaires, il gèle les salaires actuels jusqu'au 30 avril 1985 et il les augmente alors de 4.5% pour la deuxième année du décret.

Pourquoi y a-t-il un décret imposé?

Parce que les négociations entre les parties étaient bloquées.

D'une part, l'association patronale (AECQ) refusait de laisser tomber son exigence d'un double taux pour le secteur résidentiel et de protéger le pouvoir d'achat des travailleurs par une clause d'indexation des salaires.



L'AECQ était incapable de négocier à cause de la pression exercée par les petits entrepreneurs du secteur domiciliaire.

D'autre part, la FTQ-Construction refusait de s'entendre avec les autres associations syndicales représentatives pour négocier. La FTQ-Construction avait un pré-requis: la négociation d'une formule de sécurité de revenu garanti.

Malgré ce refus, la CSN-Construction et l'Inter ont entamé des pourparlers avec l'AECQ. Les rencontres n'ont pas pu déboucher sur un cadre d'entente. La CSN-Construction et l'Inter se sont objectés à signer une convention qui devait signifier des reculs de salaires, des reculs dans le secteur domiciliaire et l'insécurité d'emploi.

Ce n'est que par la suite que le ministre Fréchette a imposé le nouveau décret.

Ce décret ne règle rien aux problèmes que vivent les travailleurs de la construction.



## Appui de la CSN à Louise Arcand

Le Conseil confédéral de la CSN a accordé son entier appui au Syndicat des journalistes de Radio-Canada et à Louise Arcand, dans la lutte entreprise contre les gestes d'injustice et discriminatoires posés par Radio-Canada.

On sait que la télévision d'état a retiré à Louise Arcand l'a-

### MONTRÉAL

## Un centre communautaire menacé de fermeture

Le Centre communautaire Christophe-Colomb est né de l'initiative de 4 associations vouées à l'aide aux néo-Québécois, et à l'heure actuelle est le siège de douze organismes et en accueille cinquante-sept. Il s'agit dans beaucoup de cas d'associations dont la vocation est la défense des travailleurs ou l'intégration des démunis à la société québécoise. Signalons entre autres le **Centro Donne**, seul groupe «féministe» de la communauté italienne, **La Maisonnée**, qui travaille auprès des réfugiés, ainsi que ceux qui offrent des cours de français et d'alphabétisation.

Ce centre qui répond à des besoins sociaux et éducatifs pressants, fait face à une menace de fermeture de la part de la Commission des écoles catholiques de Montréal (C.E.C.M.), locateur de l'école désaffectée. Les organismes membres ont pu s'y regrouper en vertu d'un accord avec le gouvernement du Québec et ont aménagé les locaux avec l'idée d'y rester en permanence.

Or, la C.E.C.M. se propose de vendre l'édifice pour se conformer à sa politique par rapport aux écoles désaffectées. Les membres du centre trou-

vent aberrant qu'un édifice construit avec des fonds publics et destiné à la collectivité soit vendu à des intérêts privés, d'autant plus qu'une des vocations du centre est justement de répondre aux besoins d'une clientèle assez laissée-pour-compte par les réseaux officiels d'enseignement.

À l'heure actuelle, les groupes membres du centre sont dans l'attente: les démarches auprès de la C.E.C.M., afin d'obtenir une dérogation à sa politique, ont été vaines. Ce qui se traduit non seulement par l'impossibilité d'ouvrir d'autres services (garderie, groupe vidéo, etc.) mais également par l'insécurité devant l'avenir même du centre, qui est en train de rejoindre des néo-Québécois de toute origine et de tisser des liens avec le quartier majoritairement francophone où il est situé.

L'avis de mise en vente, reçu quelques jours avant la réunion des commissaires de la C.E.C.M., a laissé très peu de temps pour réagir. Pour le moment, l'échéance de vente a été reculée, mais de peu, par un appel d'offres public. En ce moment, les membres projettent de demander l'appui des

associations ethniques et populaires.

Ce regroupement d'organismes, dont plusieurs groupes plus précisément au service du «monde ordinaire», est un

atout indéniable pour la création de solidarités populaires dans une ville comme Montréal, qui compte des travailleurs et travailleuses de tous les continents.



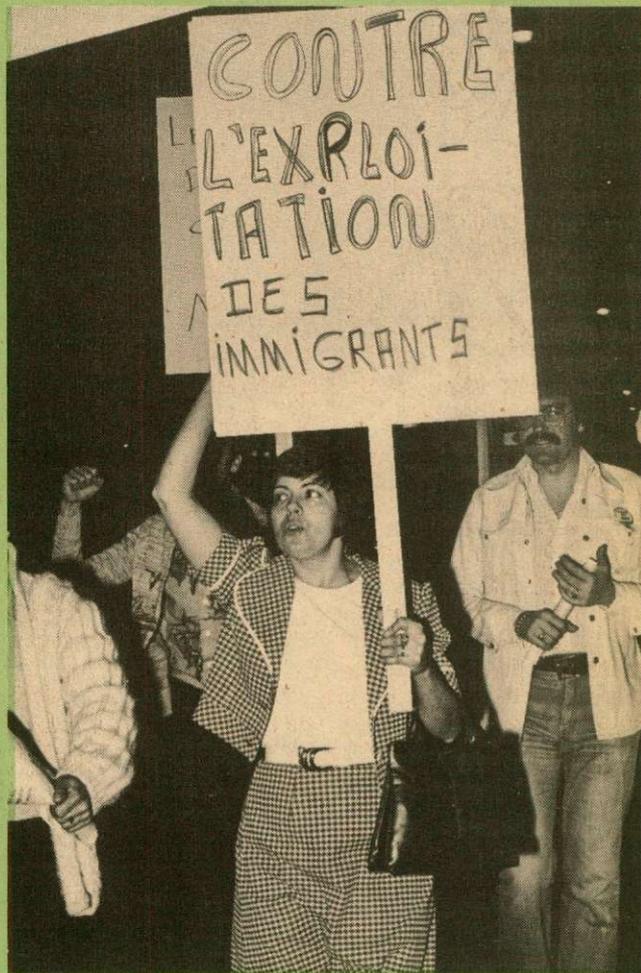
# solidarité

### FOYER DE RIMOUSKI

## Les appuis augmentent

Après deux années de négociations infructueuses, les quelque 160 employé-e-s du Foyer de Rimouski (FAS-CSN) ont été obligés, l'été dernier, de recourir à la grève pour obtenir l'embauche de huit personnes. Ce groupe de salarié-e-s revendiquait huit postes supplémentaires car la fermeture du Pavillon Luceville, en août 1982, avait entraîné une augmentation de 27 bénéficiaires au Foyer de Rimouski (qui en comptait déjà 246). Cependant, fort des derniers décrets gouvernementaux, l'employeur a préféré une perturbation des services à une solution négoc-

ciée. Et après trois journées de grève il a imposé des sanctions: soixante-dix employé-e-s ont été suspendus pour une période de dix journées chacune. Aujourd'hui, en octobre 1984, l'employeur regrette quelque peu son geste...car ses mesures répressives ont mobilisé de nombreux syndicats de l'Est du Québec qui supportent financièrement les personnes suspendues. Des syndicats ont versé \$1,000.00, d'autres \$200.00 et plusieurs syndiqué-e-s soutiennent individuellement les employé-e-s du foyer. Un bel exemple de solidarité.



associations ethniques et populaires.

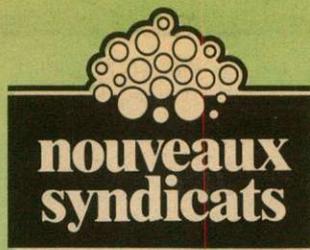
Ce regroupement d'organismes, dont plusieurs groupes plus précisément au service du «monde ordinaire», est un

atout indéniable pour la création de solidarités populaires dans une ville comme Montréal, qui compte des travailleurs et travailleuses de tous les continents.

## Grèves et lock-out au 14-09-84

|   | <b>Nombre<br/>approximatif<br/>de grévistes</b> | <b>Début<br/>de la<br/>grève</b> |   |                    |          |
|---|---|----------------------------------|---|--------------------|----------|
| <b>Drummondville</b>  |   |                                  |   |                    |          |
| Synd. des empl. des<br>garderies de Drummond<br>(FAS) 08-03-013                                       | 9   | 07-11-83 L.O.                    | Synd. des trav. mun. de<br>St-Marc des Carrières<br>(FESP) 09-11-066  | 5                  | 05-09-84 |
| <b>Gaspésie</b>   |   |                                  |   |                    |          |
| Synd. des empl. de<br>CHNC New Carlisle<br>(FNC) 14-04-001  | 11  | 20-10-82                         | Synd. des trav. de la<br>MRC de Portneuf<br>(FESP) 09-11-080  | 24                 | 10-08-84 |
| <b>Granby</b>   |   |                                  |   |                    |          |
| Synd. des salariés des<br>régliesses Surcraft<br>(COMMERCE) 02-05-022                                 | 44  | 02-04-84                         |   |                    |          |
| <b>Outaouais</b>  |   |                                  |   |                    |          |
| Synd. des empl. de la<br>CSRO<br>(FESP) 09-06-054   | 70  | 09-12-79                         | Synd. nat. des empl. de<br>la pulpe et du papier de<br>Port Alfred<br>(FTPF) 07-13-006                              | 797                | 27-07-84 |
| <b>Lanaudière</b>   |   |                                  |   |                    |          |
| Synd. des trav. de Volco<br>(COMMERCE) 02-07-021  | 124   | 17-08-84                         | Synd. nat. des empl. de<br>bureau de la pulpe et<br>du papier de Port Alfred<br>(FTPF) 07-13-007                    | 50                 | 27-07-84 |
| Synd. des empl. du<br>Marché de Berthierville<br>(COMMERCE) 02-07-032                                 | 42  | 27-08-84 L.O.                    | Synd. des mesureurs de<br>Chibougamau<br>(FTPF) 07-13-039   | 13                 | 02-08-84 |
| <b>Laurentides</b>  |   |                                  |   |                    |          |
| Synd. des enseignants<br>de l'École secondaire<br>St-Sacrement<br>(FNEEQ) 03-08-003                   | 60  | 01-09-84 L.O.                    |   |                    |          |
| <b>Montréal</b>   |   |                                  |   |                    |          |
| Synd. des trav. de<br>Brooke Bond Food<br>(COMMERCE) 02-09-061  | 170   | 04-07-84 L.O.                    |   |                    |          |
| Synd. des trav.(euses) de<br>Labonté & Fils<br>sections: Montréal &<br>Québec<br>(COMMERCE) 02-22-001 | 30  | 02-08-84                         | Synd. des empl. de<br>bureau des Chantiers<br>Maritimes de Sorel<br>(et dessinateurs)<br>(MÉTALLURGIE)<br>06-16-005 | 260                | 08-08-84 |
| Ass. des empl. de<br>l'Hydraulique<br>(MÉTALLURGIE)<br>06-09-086                                      | 360   | 11-08-82 L.O.                    |   |                    |          |
| <b>Montréal</b>   |   |                                  |   |                    |          |
| Union des empl. de<br>Desmarais & Frères<br>(FTPF) 07-09-006  | 152   | 13-09-84                         |   |                    |          |
| Synd. des salariés de la<br>Résidence Le Fleuralie<br>(NON FÉDÉRÉ) 12-23-008                          | 30  | 10-05-84                         | Synd. des ouvriers du Fer<br>et Titane<br>(MÉTALLURGIE)<br>06-16-007  | 900                | 17-09-84 |
| <b>Québec</b>   |   |                                  |   |                    |          |
| Synd. des trav. de<br>St-Hubert<br>sections: boul. Hamel et<br>Charlesbourg<br>(COMMERCE) 02-11-118   | 108   | 06-09-84                         |   |                    |          |
| <b>Saguenay - Lac St-Jean</b>   |   |                                  |   |                    |          |
| Synd. des trav. en<br>installation de portes<br>(MÉTALLURGIE)<br>06-13-053                            |   |                                  |   |                    |          |
| <b>Sherbrooke</b>   |   |                                  |   |                    |          |
| Synd. des empl. de la<br>Boulangerie Larochelle<br>& Frères<br>(COMMERCE) 02-15-022                   |   |                                  |   |                    |          |
| <b>Sorel</b>  |   |                                  |   |                    |          |
| Synd. des empl. éléva-<br>teurs à grain de Sorel<br>(COMMERCE) 02-16-003                              |   |                                  |   |                    |          |
| <b>Sorel</b>  |   |                                  |   |                    |          |
| Synd. des empl. des<br>Chantiers Maritimes de<br>Sorel<br>(MÉTALLURGIE)<br>06-16-006                  |   |                                  |   |                    |          |
| <b>Victoriaville</b>  |   |                                  |   |                    |          |
| Synd. des trav. du<br>magasin de Continental<br>(COMMERCE) 02-21-013                                  |   |                                  |   |                    |          |
|   |   |                                  |   | <b>Total: 4217</b> |          |

L.O.: Lock-out



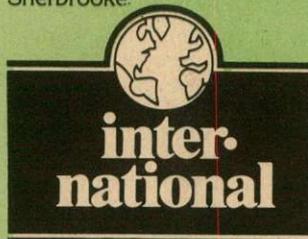
## nouveaux syndicats

### Bienvenue à la CSN

C'est de façon très majoritaire que les 58 employés de la maison-mère de la compagnie Aligro Inc. de Thetford Mines ont déposé une requête en accréditation au ministère du Travail, afin d'être représentés par la CSN.

Ces travailleurs et travailleuses rejoignent ainsi les 47 employés d'entrepôt déjà syndiqués à la CSN depuis 1979.

La compagnie Aligro Inc qui vient dernièrement de déclarer des bénéfiques records est une entreprise qui se spécialise dans la vente en alimentation en gros et possède de nombreuses succursales au Québec, soit à Matane, Alma, Ville de La Baie, Victoriaville et Sherbrooke.



## inter- national

### OIT Le Canada et le Québec ne sont pas des modèles

Depuis 1919, l'Organisation internationale du travail (OIT) établit les normes internationales du travail sur des sujets aussi variés que la réglementation des heures de travail, la protection contre les maladies et accidents professionnels, les pensions de vieillesse, l'affirmation du principe de la liberté syndicale, etc. C'est un organisme de l'Organisation des nations unies qui se distingue de tous les autres en prévoyant une représentation non gouvernementale, notamment des associations syndicales et patronales, au sein de la délégation de chaque pays.

Ainsi, en juin 1984, à Genève, un délégué de la CSN s'ajoutait aux représentants du Congrès du travail du Canada pour composer, comme organisations syndicales les plus représentatives du Canada, la délégation syndicale canadienne. L'ensemble des frais de participation des délégués non gouvernementaux sont assumés par le gouvernement du pays.

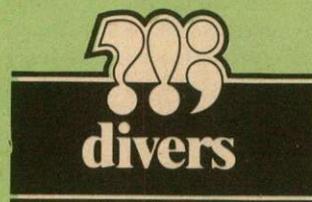
Dans son fonctionnement, l'OIT a pour rôle d'adopter des **conventions** et **recommandations** qu'on vise à faire appliquer, par législation ou autrement, dans tous les pays du monde. Depuis 65 ans, l'OIT a adopté 159 conventions et 168 recommandations. Le pays demeure souverain en ce qui concerne ses lois et politiques nationales, mais l'adoption de normes par l'OIT constitue d'ordinaire une sorte de pression morale sur les pays; du moins

pour ce qui est des pays industrialisés, où on finit éventuellement par ratifier les conventions de l'OIT.

Le Canada et les États-Unis font malheureusement exception à la règle. Alors que la plupart des pays d'Europe occidentale ont ratifié une centaine de conventions de l'OIT, le Canada n'en a ratifié que 26 et les États-Unis 7. Parmi les conventions que le Canada et le Québec (qui, en tant que province d'un pays fédératif doit ratifier indépendamment) ont refusé de ratifier, il y a celles touchant des questions fondamentales pour le mouvement ouvrier. Par exemple, la convention prévoyant un minimum de trois semaines de vacances annuelles et la convention prévoyant la semaine normale de travail de 40 heures (au Québec la semaine légale de travail est de 44 heures). Le Canada est

également parmi les rares pays industrialisés n'ayant pas ratifié la convention 144 stipulant une obligation de consulter les organisations syndicales et patronales avant d'établir des normes minimales de travail.

L'OIT s'est également donné des mécanismes d'application et de recherche, avec une permanence d'environ 2000 salariés, soit le Bureau international du travail (BIT). Or, malgré le petit nombre de conventions ratifiées, le Canada et ses provinces se retrouvent souvent au banc des accusés devant le BIT pour avoir violé les conventions de l'OIT, notamment au chapitre de la liberté syndicale. En 1983, c'était le tour du gouvernement québécois, accusé d'avoir enfreint les libertés syndicales avec sa loi 111.

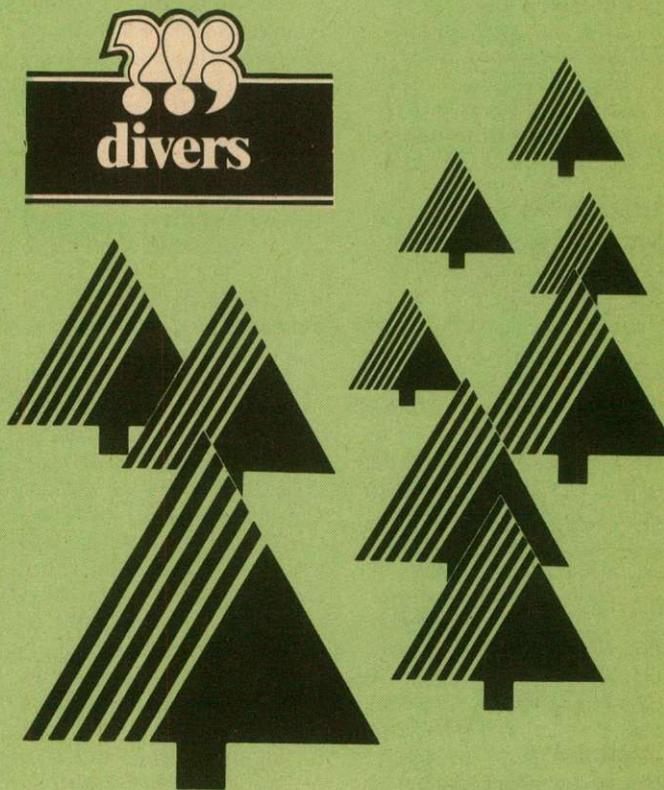


## divers

### Pour une vraie politique forestière

Le Regroupement pour un Québec Vert a été formellement constitué au cours d'une réunion qui s'est tenue le 15 septembre à Québec. Ses objectifs sont entre autres de bâtir une plate-forme minimale de revendications populaires et syndicales sur l'ensemble de la problématique forestière au Québec, et de sensibiliser le public aux nombreux problèmes qui existent actuellement en forêt.

Jusqu'à présent, plusieurs organisations ont officiellement fait parvenir leur appui au RVQ. Entre autres: la CSN, la Fédération des travailleurs forestiers du papier et de la forêt (CSN), le Syndicat des professionnels du Gouvernement du Québec, la Fédération des travailleurs forestiers du Québec (FTPF-UPA); des organisations préoccupées par la santé publique: les départements de santé communautaire (DSC) de Rimouski et de Valleyfield, le CLSC les Aboitoux; des organisations préoc-



cupées par la question du loisir en forêt: la Fédération québécoise de canot-camping; des organismes populaires et écologistes nationaux ou régionaux; le Conseil de l'environnement de l'Est du Québec, le Collectif intervention-forêt de Québec, la Coopérative d'information et de recherche écologiste du Québec, la Société d'analyse et d'intervention pour le développement des sciences biologiques, le laboratoire

de morphologie végétale de l'Institut botanique de l'université de Montréal, le groupe Sage de Trois-Rivières, le groupe Action Verte de Montréal, l'Association québécoise de lutte contre les pluies acides, etc.

Le RVQ entend poursuivre ses démarches auprès d'autres organisations pour élaborer la plate-forme minimale de revendications, à partir d'une série d'énoncés de principes qui seront rendus publics d'ici peu.

## conflits de travail

### Les fermetures anti-syndicales se multiplient!

Après la direction de l'usine **Ménasco** de Ville St-Laurent, ce fut au tour de celles du **magasin Croteau de Sherbrooke**, de la bonbonnerie et de la confiserie **Sucraft de Granby**, et de la boulangerie **Landreville de Mont-Joli** d'annoncer des fermetures d'entreprises, pourtant jugées rentables, à la suite de l'entrée d'un syndicat. C'est dans ce contexte que se dérouleront les audiences de la «Commission Beaudry» sur la réforme du Code du travail. Cette commission tiendra des audiences régionales et nous vous invitons à les suivre. **Organiser, c'est se renforcer.**

### LANDREVILLE La lutte se poursuit

Le 29 mai dernier les nouveaux propriétaires de la Boulangerie Landreville de Mont-Joli, un groupe de Matane associé à Unipain, ont fermé cette vieille boulangerie indépendante afin d'accroître leur emprise sur le marché du pain et des pâtisseries. Devant cette stratégie, les nouveaux syndiqués ont décidé d'entreprendre une campagne de boycottage des produits Unipain-Gailuron-Pelletier. Quatre mois plus tard on peut dire que la campagne de boycottage a si bien réussi qu'aujourd'hui des gens d'affaires de Mont-Joli songent à repartir une nouvelle boulangerie dans cette municipalité. Cependant il y a un hic et, on s'en doutera, ces commerçants veulent repartir la boulangerie avec les employés à condition qu'ils abandonnent leur syndicat CSN et mettent fin à la campagne de boycottage. Entre capitalistes, on se tient! On peut croire que si les employés de la Boulangerie Landreville acceptaient

l'offre des gens d'affaires, ils retourneraient à l'ouvrage dans des conditions des plus difficiles et soumis au chantage.



## la loi et nous

### LOI ANTI-SCABS Défendre nos droits

La CSN sera présente le 9 octobre, à la Cour supérieure de Montréal, lorsque le Conseil du patronat présentera sa requête pour faire déclarer inconstitutionnel l'article 109.1 du Code du travail (loi anti-scabs); la CSN y défendra les maigres droits existant dans le Code du travail pour empêcher les employeurs de continuer la production avec des scabs en période de conflits de travail.

Par ailleurs, on sait que le 9 octobre, le gouvernement présentera des moyens de droit pour tenter de faire rejeter la requête du Conseil du patronat, avant que ne soit plaidé le fond de la requête, c'est-à-dire le fait de savoir si l'article 109.1 est constitutionnel ou non.

Ce n'est qu'après l'audition sur ces moyens de droit que la CSN interviendra. Pour ce faire, la CSN a déjà déposé en Cour supérieure sa demande d'intervention dans ce dossier, car il est de son rôle de représenter ses quelque 220,000 membres partout où les droits de ces derniers sont attaqués.

Même si l'article 109.1 du Code du travail ne satisfait pas totalement les travailleurs et travailleuses, elle constitue néanmoins un minimum obtenu à coups de luttes syndicales, minimum qu'il faut absolument protéger.

Advenant que le juge de la Cour supérieure décide que les moyens préliminaires en droit que le gouvernement entend présenter sont fondés, la requête du Conseil du patronat tomberait dès ce moment.

S'il advenait que les moyens de droit plaidés par le procureur du Gouvernement du Québec soient rejetés, la CSN a

l'intention de se faire entendre sur le fond, c'est-à-dire la constitutionnalité de la loi anti-bribeurs de grève.

### JUSTICE Une première syndicale

Suite à une demande d'injonction déposée par le syndicat des employés du soutien scolaire du Lac St-Jean (CSN) contre La C.S.R. du Lac St-Jean, sur l'illégalité du plan d'effectifs, la Cour supérieure a rendu son jugement en faveur de la partie syndicale le 4 juillet 1984.

Soulignons que cette requête avait été entendue le 29 juin 1984 par le juge Gaston Harvey.

En résumé, la C.S.R. du Lac St-Jean en adoptant par le comité exécutif des commissaires, le 16 mai 1984, un plan d'effectifs pour l'ensemble des employés de soutien, celle-ci contrevient aux dispositions du «décret» au sens des articles 7.3.01 et 7.1.12.

Le juge Gaston Harvey mentionne que «le grief logé par le syndicat ne pouvant être entendu avant plusieurs mois, il y a urgence à ce que l'injonction soit accordée en attendant la décision du tribunal sur le grief».

Lors du dépôt de ce plan d'effectifs, 46 postes avaient été abolis sur 150 postes existants.

De plus, le juge Harvey mentionne que: «devant le texte clair de la convention, devant une preuve non moins claire, que cette convention n'a pas été respectée, la cour n'a pas le choix d'appliquer le texte par lequel les parties se sont entendues pour régir leurs conditions de travail».

En conséquence, «pour ces motifs la cour accueille la requête, émet une ordonnance d'injonction interlocutoire enjoignant aux intimés de maintenir le plan d'effectifs et les postes qui étaient en vigueur au 30 avril 1984, déclare que la présente injonction interlocutoire est valable jusqu'à la décision à intervenir sur le grief logé par le syndicat relativement au dit plan d'effectifs».

Il est à noter que c'est la première fois qu'un syndicat, dans une commission scolaire, obtient une injonction, c'est une première dans le milieu syndical.

---

Les **ANNONCES CLASSÉES** est une petite chronique fourre-tout. Si vous avez des messages à publier, n'hésitez pas à les faire parvenir à Nouvelles CSN, 1601 Delorimier, Montréal, H2K 4M5. L'humour est permis, mais les messages doivent être courts.

---

Le Théâtre Parminou présente MOUVANCES-Le cirque de l'impossible Amérique, à la Salle Marie-Guérin Lajoie de l'UQAM, du jeudi 18 au dimanche 21 octobre 1984 à 20h30. C'est l'histoire d'un petit cirque qui expérimente l'autogestion en même temps qu'il s'interroge et nous questionne sur l'amour, la propriété et notre place (privilegiée) dans le monde. Les billets réguliers, au prix de \$8.00, seront en vente à la billetterie de l'UQAM, pavillon Judith-Jasmin, à compter du 10 octobre 1984.

Avons une machine Gestetnet Offset modèle 319, automatique, et un clicheur électrostatique PM9 à vendre. Valeur: \$10,000. Un an d'usage. Demandons \$6,500. Nettoyage compris et transport assuré par la compagnie. S'adresser au Syndicat des travailleurs de L.H. Lafontaine. Demander Michelle Lévesque à 514-253-8200 poste 432.

Le Mouvement action-chômage a maintenant repris ses rencontres d'information sur l'assurance-chômage. Ces rencontres ont lieu tous les lundis, mardis, et jeudis à 13h30, les mardis soir à 19h30 et en anglais, les mercredis à 13h30. À noter: la nouvelle adresse, 6839 rue Drolet.

Vous organisez une fête pour enfants? Vous voulez un événement spécial? Pourquoi pas une pièce de théâtre pour vos tout-petits! La troupe La bande élastique offre encore cette année la pièce «La magie ça change rien, mais c'est pas grave!». Pour plus de renseignements: 514-524-8826. Faites vite pour une date de votre choix.

---

## Pierre Elliot Trudeau et la mer des Sargasses

Paraîtrait que l'emploi a l'avantage d'être accessible. Paraîtrait aussi que l'édifice où se trouve le bureau en question est situé à proximité des meilleurs restaurants des rues Sherbrooke et Ste-Catherine. Paraîtrait enfin qu'en plus de commander des émoluments de 200 000\$ par année, l'emploi assure une téléphoniste, pour servir d'écran entre le grand homme et le public. Mais il y a un hic!

Le problème, c'est qu'il s'agit d'un avocat, Me Pierre Elliot-Trudeau, qui se joint à un bureau dont les trois principaux avocats se trouvent être Roy Heenan, Peter Blaikie et Paul Jolin. On a pu lire dans les journaux que M. Trudeau avait choisi ce bureau parce que, selon lui, il correspondait très bien à sa vision personnelle du Canada, pays multiculturel soucieux de la défense des droits... Curieuse conception des droits, si on se rappelle certains faits.

Me Roy Heenan est bien connu pour le rôle actif qu'il a joué dans le dur conflit de la United Aircraft. Ce rôle de démolisseur de syndicats, il l'a joué ailleurs aussi. À l'usine Dominion Foam, par exemple, où en novembre 1970, il disait à des ouvriers payés au salaire minimum, 1.45\$ à l'époque, que s'ils avaient le droit formel de se syndiquer, ils n'avaient pas la force d'avoir raison et d'exercer ce droit. Après quelques semaines, la tentative de syndicalisation avortait, les travailleurs étant remplacés par des scabs.

Me Paul Jolin, que le président Gérard Larose a déjà qualifié de «militant de la catastrophe», a sévi dans plusieurs conflits majeurs depuis plusieurs années: Reynolds, Télé-Métropole, Menasco. À l'usine de biscuits David, il avait presque réussi à convaincre la multinationale londonienne de fermer l'entreprise. A cause de la présence de la CSN et des lois québécoises trop favorables aux travailleurs.

Me Peter Blaikie, ancien président national du Parti conservateur, s'est chargé de porter lui-même devant la Cour suprême du Canada l'article 3 de la loi 101 sur la langue de la justice et de la législation, lequel fut déclaré inconstitutionnel.

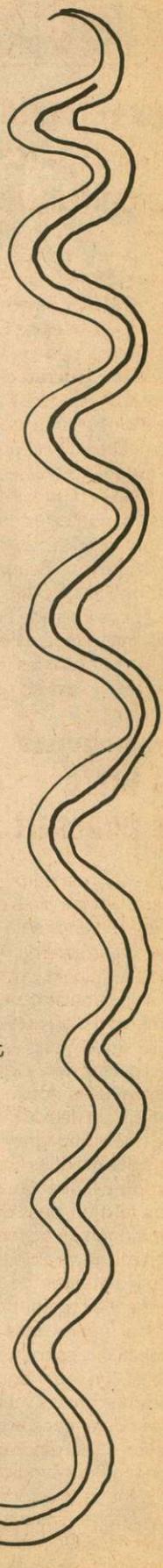
Peut-on constater que ni au plan social, ni au plan culturel, cette étude n'avait quoi que ce soit pour attirer tout esprit un tant soit peu progressiste? N'étant tout de même pas réduit à accepter la première offre d'emploi venue, c'est pourtant là que se retrouve aujourd'hui Pierre Elliot-Trudeau, ci-devant défenseur des droits des travailleurs d'Asbestos et de Murdochville.

Curieux voyage en effet que celui-là, de Cité Libre jusqu'au cabinet de Heenan, Blaikie, Jolin. Curieux? Peut-être pas.

«Pierre Trudeau (...) arrive dans l'histoire avec un ensemble de formes et de cadres, qu'il prétend appliquer sur l'histoire, c'est-à-dire sur le désordre, comme des moules. Mais je m'aperçois que ce que je suis en train de décrire ainsi, c'est une politique de droite. Une politique de droite à venir, celle que préconisent et pratiquent déjà les technocrates. Trudeau ne sortira plus jamais de cette impasse, où ses intentions de gauche sont allées se fourvoyer», écrivait déjà Pierre Vadeboncoeur à la fin des années soixante.

Quinze ans plus tard on a pu voir un Peter Blaikie rayonnant dire à Pierre Nadeau: J'ai toujours pensé que M. Trudeau était au fond un conservateur.

C'est ainsi qu'au terme d'une trajectoire plutôt insolite, M. Trudeau est allé finir (!) sa carrière dans sa véritable famille, chez les siens, dans la grande bourgeoisie «anti-syndicale et opposée aux droits du peuple québécois». Les anguilles aussi, insaisissables et grandes voyageuses, malgré certains détours dans de petites rivières, finissent dans la mer des Sargasses qui les a vu naître.



## Le projet de loi 42 doit être retiré

# \$319 MILLIONS DE MOINS POUR L'INDEMNISATION DES VICTIMES

Réduire les coûts de l'indemnisation des victimes d'accidents et de maladies du travail, tel est l'objectif avoué du projet de loi 42, dont le conseil confédéral de la CSN a demandé le retrait. Selon le dernier rapport annuel de la CSST, c'est \$319 millions que le système proposé par le projet de loi 42 aurait permis d'économiser sur l'indemnisation des victimes au cours de la seule année 1983.

C'est un cran de plus dans la compression des services sociaux amorcée par le gouvernement Lévesque. Après les coupures dans l'éducation et la santé, le gouvernement veut maintenant couper les rentes des victimes d'accidents et de maladies du travail. Après s'être attaqué aux syndiqué-e-s, il s'attaque maintenant aux catégories sociales les plus démunies et sans défense.

Rappelons que le projet de loi 42 a déjà été retiré dans sa première version à la demande d'une coalition d'organisations syndicales et populaires, au début de l'été. Mais la deuxième version qui a été présentée par la suite demeure encore si éloignée de nos revendications qu'il nous semble plus utile de corriger les lacunes du système en procédant par amendements à la loi actuelle. Car le principe même de la réduction des coûts de l'indemnisation, sur lequel est fondé le projet de loi 42, est en lui-même inacceptable.

En effet, comment peut-on penser que les employeurs vont se préoccuper davantage de la prévention des accidents et maladies s'il leur en coûte moins cher pour com-

prendre les victimes? C'est pourtant là-dessus que le ministre du travail fonde son argumentation à l'appui du projet de loi 42, en disant que s'il en coûte moins cher pour l'indemnisation des victimes, on mettra par ailleurs plus d'efforts sur la prévention. Cette prétention est contredite par l'expérience quotidienne: quand une machine coûte très cher à entretenir, l'employeur en prend grand soin; quand elle ne coûte pas cher, il la pousse à bout et la remplace quand elle n'est plus réparable. Tout le monde connaît ce comportement, qui n'est pas différent à l'égard de la main-d'œuvre.

La CSN réitère qu'une réforme du système d'indemnisation des victimes d'accidents et de maladies du travail doit être fondée sur la reconnaissance de la responsabilité des employeurs puisque ce sont eux qui ont la main haute sur l'organisation du travail qui comporte des risques pour la santé et la sécurité. La CSN réclame également que les victimes ne doivent pas être pénalisées d'aucune façon, et donc qu'elles ne doivent pas subir de perte de revenu ni pendant la période de réadaptation, ni après.

